

Un bébé de l'étranger

Berit ABRAHAM, Fanny AMREIN, Fabienne DIRBACH, Marine DUMAS et Joana GOMES DIAS

Tourisme procréatif: Quel accès au don d'ovocytes ?

1/4 des enfants suisses naissent par fertilisation in vitro (FIV)(1).

10-15% des couples hétérosexuels en âge de procréer en Suisse font face à l'infertilité.

En cas d'échec de FIV (moins d'1/3 des tentatives aboutissent), le recours au **DON D'OVOCYTES** représente l'une des solutions (2).

Cette option, interdite en Suisse, génère un **TOURISME PROCRÉATIF**. Les couples souhaitant bénéficier d'un don d'ovules se rendent à l'étranger.

1000 femmes se soumettent chaque année à cette procédure - et ce nombre est susceptible d'être fortement sous-estimé (3)!

Dans le cadre du tourisme de la fertilité, ces mêmes couples se voient confrontés à la solitude de la migration dans les soins, qui s'ajoute au stress inhérent de la procréation médicalement assistée (PMA).

Question de recherche :

"Quelles sont les caractéristiques des couples hétérosexuels infertiles en âge de procréer en Suisse bénéficiant d'un accès au don d'ovocytes à l'étranger dans le cadre du tourisme procréatif?"

Objectifs :

- Identifier les facteurs individuels poussant les couples infertiles suisses à envisager le don d'ovocytes à l'étranger.
- Investiguer les limitations dans l'accès à la PMA par don d'ovocytes entre les couples hétérosexuels infertiles en âge de procréer en Suisse.

Méthodologie :

- Revue de la littérature
- 20 entretiens semi-structurés

Remerciements

Nous tenons à remercier tous les intervenants qui nous ont accordé de leur temps pour contribuer à notre travail de recherche, ainsi que notre tutrice Séverine Vuilleumier.

Contact: berit.abraham@unil.ch, fanny.amrein@unil.ch, marine.dumas@unil.ch, fabienne.dirbach@unil.ch, joana.gomesdias@unil.ch

Références

1. Office fédéral de la statistique [En ligne]. Neuchâtel: OFS; 2021. Procréation médicalement assistée. 2021 [cité le 5 juil. 2021]. Disponible <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/etat-sante/reproductive/procreation-medicalement-assistee.html>
2. Girard É., Galani V., Toma S. et Streuli I. (2017). Détresse psychologique des couples infertiles : une approche globale. Rev Med Suisse [En ligne]. 2017 [cité le 5 juil 2021];549 (3):371-74. Disponible: <https://www.revmed.ch/revue-medicale-suisse/2017/revue-medicale-suisse-549/detresse-psychologique-des-couples-infertiles-une-approche-global-e#tab=tab-toc>
3. Don d'ovocyte à la frontière Suisse. Shoort-Riport [En ligne]. 2016 [cité le 05 juil. 2021];(47). Disponible: <https://www.risch.ch/downloads/riport/riport-fr/lmz-shortriport-47-web-fr.pdf>



Problèmes découlant du nonaccès au don d'ovocytes en Suisse :

Les réglementations sur le don d'ovocytes varient entre pays. L'identité des donneuses est souvent inconnue. Ceci va à l'encontre du droit à **CONNAÎTRE SES ORIGINES** (article 119 al. g de la Constitution).

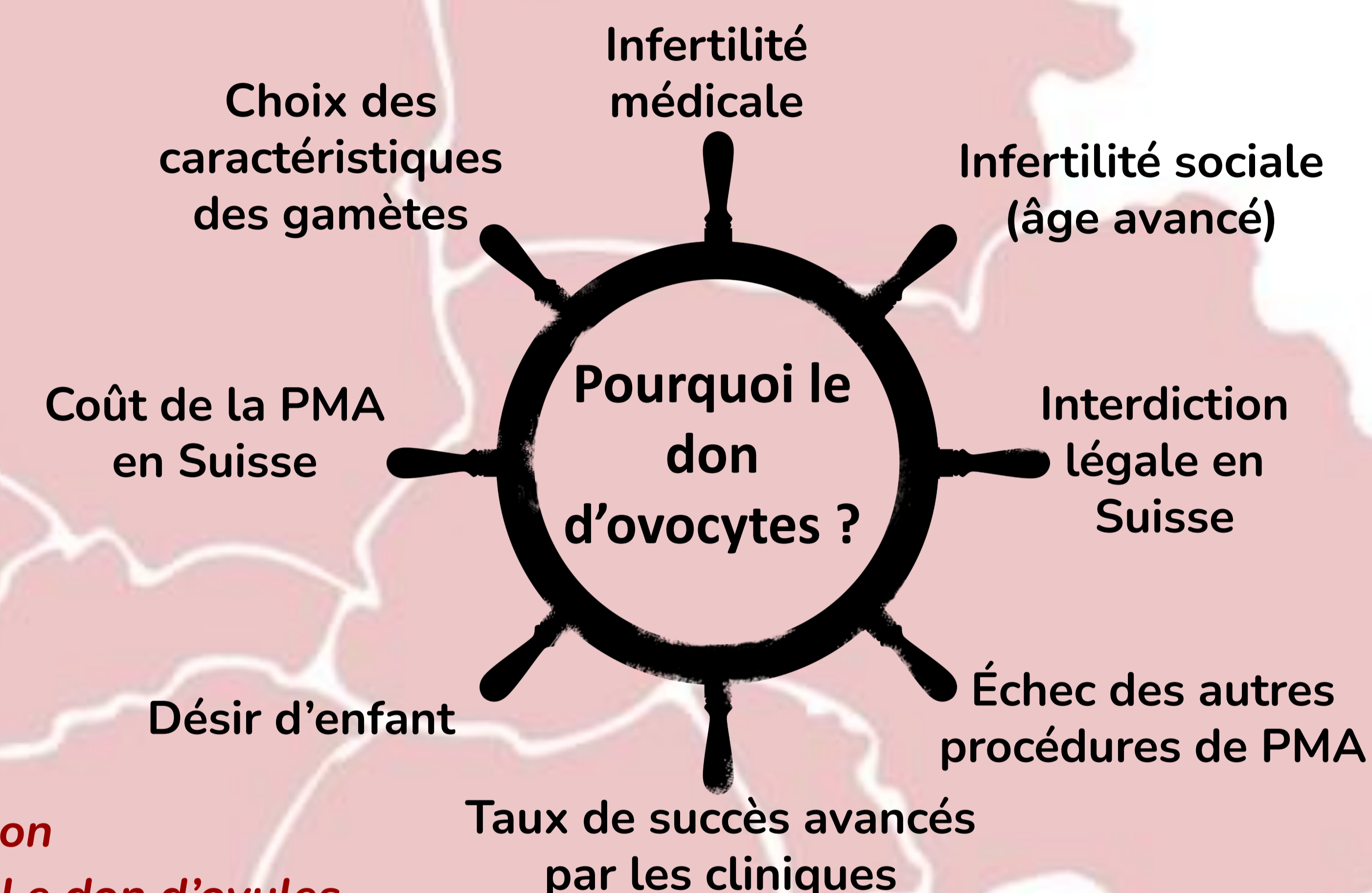
Les risques médicaux liés à la procédure, effectuée à l'étranger, ne sont soumis à aucun **CONTRÔLE** suisse.

Illicite en Suisse, le don d'ovocytes est sujet à une **STIGMATISATION** sociale. Cela représente un poids psychologique supplémentaire pour ces couples.

La **DISCRIMINATION** entre le don de sperme (autorisé) et le don d'ovocytes (interdit) n'est que partiellement justifiable.



L'INFERTILITE se définit comme « l'incapacité à concevoir une grossesse clinique après 12 mois ou plus de rapports sexuels réguliers non protégés. » (OMS)



Loi Suisse sur la Procréation Médicalement Assistée: « Le don d'ovules et d'embryons ainsi que la maternité de substitution sont interdits. » - article 4 de la LPMA, révisée en 2017

« Quand vous partez à l'étranger, vous devez trouver un hôtel, vous devez prendre l'avion... Vous découvrez petit à petit que le prix qu'on vous avait affiché n'est pas le bon »
- Dr. Pascal Mock

«Au vu des transformations sociales actuelles, je trouve que l'interdiction devient de moins en moins tenable »
- Nolwenn Bühler

Facteurs limitants

- Coûts
- Éducation et accès à l'information
- Organisation du voyage
- Vulnérabilité migratoire (langue, soutien, stress...)
- Qualité des soins à l'étranger, contrôle des techniques
- Stigmatisation, justification au retour
- Enfant génétiquement différent de la mère
- Législation étrangère (anonymat, caractéristiques des embryons...)

Perspectives futures :

De récentes initiatives parlementaires visant à autoriser le don d'ovocytes en Suisse ont été déposées. Une légitimation de cette procédure permettrait un meilleur **ENCADREMENT** et diminuerait ainsi les risques associés pour les donneuses, les receveuses et les futurs enfants.

La majorité des personnes interviewées dans ce travail se sont prononcées en faveur d'une **LÉGALISATION** du don d'ovocytes en Suisse.